

Rimouski, le 26 juin 2009

Monsieur Claude Langevin, ing.
Direction des titres miniers et des systèmes
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4



N/Réf. : 7610-01-01-0500401
V/Réf. : Site 21N15-001
400609548

Objet : Exploitation d'une sablière, cadastre de la Seigneurie de Madawaska,
municipalité de Saint-Cyprien

Monsieur,

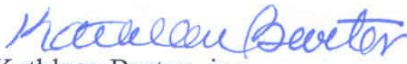
Nous avons bien reçu le 19 juin 2009 votre lettre nous demandant la prolongation de la durée du certificat d'autorisation délivré le 21 février 1997 pour l'exploitation de la sablière citée en titre, et ce, afin de vous permettre de poursuivre son exploitation jusqu'au 31 mars 2017.

Nous vous informons que nous vous accordons le prolongement de la durée de l'exploitation tel que demandé. Vous pouvez continuer de vous prévaloir du certificat d'autorisation délivré le 21 février 1997 et conserver les droits et les obligations s'y rattachant, c'est-à-dire, exploiter votre sablière conformément aux documents faisant partie intégrante dudit certificat d'autorisation.

En terminant, nous vous informons que pour toute modification par rapport au projet initial, vous devez déposer une demande complète et obtenir un nouveau certificat d'autorisation.

Espérant que le tout sera à votre convenance, recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

KB/dl


Kathleen Burton, ing.

Bureau de Rimouski
212, avenue Belzile
Rimouski (Québec) G5L 3C3
Téléphone : (418) 727-3511, poste 258
Télécopieur : (418) 727-3849
Courriel : kathleen.burton@mddep.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>



CERTIFIÉ

Rimouski, le 21 février 1997

**CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)**

Ministère des Ressources naturelles
5700, 4^e avenue Ouest, bureau A-115
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-01-01-05004-01
1122381

Objet : Exploitation d'une sablière **21N15-001**

Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 24 janvier 1997, reçue le 28 janvier 1997 et complétée le 7 février 1997, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

exploitation d'une sablière par chargement direct sur le banc 21 N 15 numéro 001 cadastre de la seigneurie Madawaska, municipalité de Saint-Cyprien, municipalité régionale de comté de Témiscouata. La superficie de la sablière sera de 86 200 m².

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre à Pierre Gilbert, signée par André Ouellet, ing., le 24 janvier 1997;
- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière;

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-2-

N/Réf. : 7610-01-01-05004-01
1122381

Le 21 février 1997

- Lettre à Robin Harrisson, signée par André Ouellet, ing., le 7 février 1997
- Plan de localisation de la sablière, signée par André Ouellet, ing., le 7 février 1997.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Pierre Gilbert, ingénieur
Directeur régional du Bas-Saint-Laurent

PG/GC/gpb